



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 18 juin 2025

Date d'affichage/publication : le 18 juin 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de membres présents : 27

Absent : 1

Présents - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Monsieur Christophe HANCQ, Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Zohra EL BASRI, Monsieur François MORTIER, Madame Nathalie PASTORE-TOP, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE adjoints au maire ; Madame Irène FERENC, Monsieur Jean-Claude GAVRAIN, Madame Pascale DE METS, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Valérie SELOSSE, Madame Técla MENAGER, Monsieur Marco GIGANTE, Monsieur Gilbert AMBLOT, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Amaury METGY, Madame Claude PRINCE, Monsieur Gaëtan JEANNE, Monsieur Francis MENAGER, Madame Mélanie VANHOVE, Monsieur Francis LANDREZ, Monsieur Frédéric PAUWELS, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur François DESBOUVRIES, Madame Julie QUEVA, Madame Séverine RASSON, Madame Maryse LEGROS, Monsieur Michel BLONDEEL

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Monsieur Nicolas LEDRUE

Secrétaire de séance : Monsieur Amaury METGY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* * *



PERSONNEL MUNICIPAL (4.1)

Mise à disposition d'agents municipaux au profit du SIVU « Le Petit Prince »

Modification de la délibération n°2024.102 du 11 décembre 2024

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 61 relatif à la mise à disposition des fonctionnaires ;

Vu la délibération n°2024.102 en date du 11 décembre 2024 prévoyant la mise à disposition de personnel municipal auprès du SIVU « Le Petit Prince » à compter du 1er janvier 2025 pour une durée d'un an ;

Considérant la nécessité de préciser les fonctions concernées par cette mise à disposition et d'actualiser la date d'effet au 1er juin 2025,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 5 juin 2025,

Après examen en commission Finances – Administration générale – Ressources humaines – Développement économique, il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 : La mise à disposition de personnel municipal auprès du SIVU « Le Petit Prince » prendra effet à compter du 1er juin 2025, pour une durée d'un an.

Article 2 : Les agents municipaux concernés exerceront au sein du SIVU les missions suivantes :

- Régie et gestion des recettes et dépenses ;
- Entretien des locaux ;
- Restauration scolaire ;
- Maintenance technique et interventions courantes ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Suivi des marchés publics ;
- Appui aux fonctions comptables et budgétaires ;
- Assistance informatique

Article 3 : Cette mise à disposition interviendra avec l'accord exprès des agents concernés et fera l'objet d'une convention formalisée entre la commune et le SIVU « Le Petit Prince », conformément aux dispositions de l'article 61 précité.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition et tout document afférent.

Le Conseil,
Où cet exposé,
Adopte les conclusions du rapport,
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait Certifié Conforme

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire




Le secrétaire de séance
Amaury METGY


